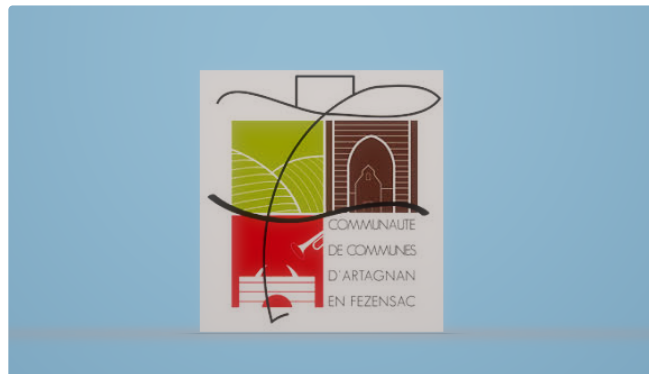


Permanence impôts à la Communauté de communes



Permanence impôts à la Communauté de communes

La direction départementale des Finances Publiques du Gers assurera une permanence dans les locaux de la Communauté de communes à Vic-Fezensac :

- le mercredi 11 septembre, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.



Maison de services au public

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

INFORMATION

La Direction départementale des Finances Publiques du Gers assurera une permanence dans les locaux de la Communauté de communes à Vic-Fezensac (Complexe des Cordeliers – 18, rue des Cordeliers – 0562648963), le :

MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019

Toute la journée
9 H – 12 H et 14 H – 16 H 30

Les contribuables qui le souhaitent, disposeront, au cours de cette entrevue, de toutes les indications utiles sur :

L'avis d'impôts sur le revenu

ou toute autre question.